

Directive 2014/25/UE

SECTION I : ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM ET ADRESSES

Saint-Malo Agglomération, 6 rue de la Ville Jégu BP11, Point(s) de contact : Service des Marchés Publics, 35260, Cancale, F, Téléphone : (+33) 2 23 15 10 85, Courriel : marches.publics@stmalo-agglomeration.fr, Fax : (+33) 2 23 15 10 86, Code NUTS : FR523

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.stmalo-agglomeration.fr/accueil.html>

Adresse du profil acheteur : <https://marches.megalisbretagne.org/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

<https://marches.megalisbretagne.org/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://marches.megalisbretagne.org/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre activité : Réseau de transport urbain et périurbain par autobus

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : PHASE DE CANDIDATURE POUR LA FOURNITURE ET MISE EN SERVICE ET HEBERGEMENT INFORMATIQUE D'UN SYSTÈME DE BILLETIQUE INTEROPÉRABLE SUR LE RESEAU KSMA

Numéro de référence : 2016_30

II.1.2) Code CPV principal :

Mots descripteurs : Equipement industriel

Descripteur principal : 30210000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte : PHASE DE CANDIDATURE POUR LA FOURNITURE ET MISE EN SERVICE ET HÉBERGEMENT INFORMATIQUE D'UN SYSTÈME DE BILLETIQUE INTEROPÉRABLE ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES MAXIMUM FIXÉ A 1 500 000 euros HT SUR LA DURÉE DE L'ACCORD-CADRE DURÉE DE GARANTIE DU MATÉRIEL ET DU SYSTÈME 2 ANS A COMPTER DE LA RÉCEPTION DÉFINITIVE

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 1 500 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Equipement industriel

Code CPV principal : 30210000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR523]

Lieu principal d'exécution : Cancale

II.2.4) Description des prestations : Accord-cadre à bons de commande article 80 comprenant dans un 1er temps le système en tout " sans-contact " de type carte centric, l'interopérabilité avec le système breton KorriGo, l'équipement d'autobus, autocars et minibus, la boutique en ligne et services dématérialisés aux usagers, l'hébergement en Datacenter et infogérance. Puis en fonction des choix de SMA, sur bons de commandes, les équipements en Distributeurs Automatiques de Titres sur les Principaux Pôles d'Echanges, le portable de validation, la distribution, validation et contrôle de titres dématérialisés (application mobile type M-Ticketing), l'accès à la base clients et infractions sur Portable de Contrôle, l'interface avec le système billettique TER, la reprise de la base clientèle TITAN, l'atelier de création de cartes, les équipements des partenaires commerciaux du club KSMA, l'interface avec un Distributeur Automatique de Recettes Conducteurs, l'équipement Wifi d'un dépôt, les évolutions de la boutique en ligne.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 1 500 000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal envisagé : 3 / Nombre maximal :

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui

Identification du projet : LEADER

II.2.14) Informations complémentaires : Les candidatures devront être déposées par voie électronique sur le profil acheteur de E-Megalis

Bretagne Entité publique SAINT MALO AGGLOMERATION réf 2016_30. Aucun pli papier : art. 40 Les candidats devront être en

capacité de proposer toutes les prestations décrites : celles prévues dans un premier temps et celles susceptibles d'être commandées

au fur à mesure des besoins validés par SMA.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat (ou le groupement) devra fournir, dans leur intégralité, les éléments figurant dans les formulaires DC 1 et DC 2 dans leurs dernières versions accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. En outre, le candidat ou chaque membre du groupement devra fournir : - Un extrait K, Kbis, D1 datant de moins de 3 mois - L'Attestation de régularité fiscale et l'attestation de versement des cotisations et contributions sociales et de fourniture de déclarations des candidats attributaires d'un marché public au 31/12 de l'année N-1 L'Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros H.T. datant de moins de 6 mois étant obligatoire au moment de l'attribution du futur accord-cadre.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat devra indiquer les informations demandées à la rubrique E du formulaire DC 2 précité, le candidat devra fournir une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles, et si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, il conviendra d'apporter les mêmes renseignements demandés. Pour que SMA puisse évaluer et sélectionner les candidats opérateurs, le candidat fournira : une présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé) en lien avec l'objet du marché; une description des moyens (équipements, logistique), pour la réalisation de marchés de même nature, les effectifs moyens annuels du candidat. Une lettre évoquant la capacité à fournir les prestations demandées et décrites au II.2.4. de cet avis.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.4) Règles et critères objectifs de participation

Liste et brève description des règles et critères : - Bonnes et nombreuses expériences dans le domaine de la billetterie classique (type carte centric) en lien avec les fonctionnalités développées et exigées pas SMA; - Bonnes et nombreuses expériences dans l'interopérabilité ; Objectif : sélectionner au moins 3 candidats Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines cités dans le descriptif des prestations seront éliminés.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.1.6) Cautionnement et garanties exigés :

En cas de versement d'avance, une garantie à première demande sera exigée.

III.1.7) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Règle du mandatement administratif

III.1.8) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

SI GROUPEMENT : groupement conjoint avec mandataire solidaire Un même cotraitant peut se présenter dans plusieurs groupements

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure négociée avec appel à la concurrence préalable

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant huit ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

19 septembre 2016 - 15:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date : 26 octobre 2016

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

procédure : procédure négociée avec mise en concurrence article 74 Décret du 2016_360 Date prévisionnelle de notification du marché : début janvier 2017

Durée de validité des offres : 120 jours Marché avec une partie forfaitaire (projet de base) et une partie à bons de commande pour ajout de matériels, de

fonctions ou de prestations : projet de base : - Système en tout " sans-contact " de type carte centric ; - Interopérabilité avec le système breton Korrig ; -

Équipement d'autobus, autocars et minibus ; - Boutique en ligne et services dématérialisés aux usagers ; - Hébergement en Datacenter et infogérance.

Prestations a bon de commande : 1- équipements en Distributeurs Automatiques de Titres sur les Principaux Pôles d'échanges ; 2- portable de validation ; 3-

distribution, validation et contrôle de titres dématérialisés (application mobile type M-Ticketing) ; 4- accès à la base clients et infractions sur Portable de

Contrôle ; 5- interface avec le système billetterie TER ; 6- reprise de la base clientèle TITAN ; 7- atelier de création de cartes ; 8- équipements des

partenaires commerciaux du club KSMA ; 9- interface avec un Distributeur Automatique de Recettes Conducteurs ;

10- équipement Wifi d'un dépôt ; 11- évolutions de la boutique en ligne. Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés dans le cahier des charges adressé aux candidats sélectionnés et admis à négocier. Le cahier des

charges sera communiqué ultérieurement aux opérateurs économiques dont la candidature a été retenue : principes de la procédure

de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable de l'article 74 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044, Rennes, F, Téléphone : (+33) 2 23 21 28 28, Courriel : greffe.tarennes@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044, Rennes, F, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Articles R. 421-1 à r 421-7 du code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de SMA). Articles L.551-1 et r 551-1 du code de justice administrative pour le référé pré-contractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.

Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique). Articles L. 551-13 à L. 551-16 et r. 551-7 du code de justice administrative pour le référé contractuel qui peut être exercé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre, suivant la notification de la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044, Rennes, F, Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

2 septembre 2016

Éléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : 2016_30

Libellé de la facture : Saint-Malo Agglomération Service des Marchés Publics 6 rue de la ville Jégu 6 rue de la ville jégu
BP11, F-35260 Cancale.

Siret : 24350078200079

Classe de profil : Autres organismes publics

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 19 septembre 2016

Objet de l'avis : Fourniture et mise en service et hébergement informatique d'un système de billetterie interopérable sur le réseau ksma

Nom de l'organisme : Saint-Malo Agglomération

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

[Imprimer](#) [Retour](#)

ACCR3221741